

Fédération Française de Randonnée
Pédestre du Var
38 rue Picot 83000 Toulon

Tel : 04 94 42 15 01
Mail : var@ffrandonnee.fr
site internet : <http://var.ffrandonnee.fr/>

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Toulon le 01/07/2025

**Séjour LES CINQUE TERRE en Italie
du 26 au 30 Avril 2026 (5 jours/4 nuits)**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **45 au minimum et 56 maximum**

Dates : **du dimanche 26 Avril au jeudi 30/06/2026**

Déplacements : **b u s**

PROGRAMME :

Jour 1

Arrivée à 13H00 à Levanto,

Petite marche très facile jusqu'à Bonassola (visite du village) ou visite de Levanto

Jour 2

Pour les randonneurs : Départ rando Monterosso-Vernazza Durée 2H15 de marche + 300 m de dénivelé (environ 600 marches) Visite de Vernazza et pause déjeuner (non fourni) 13H30 : départ Vernazza – Corniglia + 200 m de dénivelé, durée 2H, visite de Corniglia 17H30 : retour à Levanto en train.

Pour les randonneurs urbains : Même circuit en train ou bateau

Jour 3

Pour les randonneurs : Départ Levanto vers Monterosso – puis monterosso/Riomaggiore en train (déjeuner) – Riomaggiore-Porto Venere en bateau et retour bateau après visite de Porto Venere -16H00 : retour Porto Venere – Levanto.

Pour les touristes : Train+ Bateau jusqu'à Manarola (visite)– Riomaggiore en train : visite et déjeuner. Bateau jusqu'à Porto Venere (visite). Déjeuner non fourni Pour tous : retour vers 16 H en bateau Porto Venere – Levanto

Jour 4

Pour tout le monde : Départ en bus de Levanto pour visite de LUCCA (village médiéval très typique) et retour à Levanto vers 17 H. Déjeuner non fourni.

Jour 5

Pour tout le monde : 8H30 : Départ en bus pour Gênes, visite libre du quartier de la vieille ville de Gênes (le quartier médiéval « MOLO » au sud du vieux centre et un quartier renaissance et baroque « La MADDALENA » au nord de la vieille ville. Déjeuner non fourni. 14H30 : Retour vers la France en bus. Arrivée Toulon vers 20H

HEBERGEMENT :
Hebergement au PALACE HOTEL
À Levanto

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 620 € par personne en demi-pension prix révisable suivant la hausse de l'inflation en chambre double.
Supplément pour chambre individuelle : **100 € pour le séjour.**

- **Ce prix comprend :**
 - Le car grand tourisme au départ de Toulon, transfert bus sur place, les déplacements en train et bateau entre village
 - La demi pension en chambre double, petits déjeuners, sous forme de buffet copieux et dîner le soir à l'hôtel.
- **Ne sont pas compris :**
 - L'assurance annulation non obligatoire mais recommandée.
 - Les frais personnels
 - pique-nique le premier midi
 - Le supplément chambre individuelle en nombre limitées 100€

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Elles se feront auprès du correspondant tourisme du comité

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **15/07/2025 par Hello asso**. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt de réservation de **100 € par hello asso**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 10 janvier 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **100€** à la préinscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **26 mars 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les déplacements se feront au moyen de bus/train/bateau

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **21/01/2026** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le **21 janvier 2026 et le 12 mars 2026** restitution des sommes versées avec une retenue de **30 €** pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **13 mars 2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Les modalités de départ seront envoyées par mail quelques jours avant le départ.

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables *sur le site du comité*
<http://var.ffrandonnee.fr/>